

Au sommaire de ce numéro :

- C'est la rentrée !! YOUPIE !!!
- Nouvelle Convention de la Métallurgie: ATTENTION DANGER !

C'est la rentrée !! YOUPIE !!

Après quelques semaines de farniente, d'activité en famille entre amis, de lecture, de visite de lieu culturel, etc... il nous faut reprendre le travail mais dans quelles conditions ?

L'obligation du Pass sanitaire concerne les salariés de nombreux secteurs. Dans les faits, c'est une obligation de se faire vacciner, puisque sans vaccination il ne peut y avoir de pass sanitaire, et sans pass sanitaire le contrat de travail pourra être suspendu. Et les travailleurs suspendus ne toucheraient plus de salaire, à moins de poser des jours de congés.

La ministre du Travail a tenu à préciser que les employeurs pourraient aussi procéder à des licenciements de salariés sans pass sanitaire, sous prétexte que leur absence pourrait perturber la bonne marche de l'entreprise. Sous prétexte d'imposer la vaccination. Le gouvernement Macron fait passer une loi anti-ouvrière qui renforce l'arbitraire patronal.

Ras le bol des menaces et du flicage ! Attestations, règlement intérieur, pointages, amendes : les obligations s'appliquent aux travailleurs mais jamais aux employeurs.

Du côté des actionnaires des trusts de l'industrie pharmaceutique, c'est le jackpot. **La vaccination est un progrès sur le plan scientifique.** Mais dans le système capitaliste, elle est d'abord et avant tout une source d'enrichissement pour une poignée d'actionnaires qui se moquent totalement de l'intérêt général des populations et de leur santé.

OUI pour le vaccin avec le libre arbitre de chacun — NON pour les privations de liberté arbitraires

Le gouvernement invoque l'urgence de réagir à la quatrième vague épidémique. C'est du cynisme car cette menace était prévisible et annoncée et, depuis plus d'un an, les moyens matériels et humains des hôpitaux et de l'ensemble du système de santé n'ont nullement été augmentés

Aujourd'hui, le gouvernement veut faire oublier le fiasco de sa gestion de la crise en créant une division entre vaccinés et non-vaccinés. En créant cette division, il compte détourner notre attention des autres attaques annoncées, sur les allocations chômage d'abord, sur les retraites ensuite.

La CGT ne tombe pas dans ce piège et exige:

- **Le retrait du pass sanitaire.**
- **Le renforcement des équipes de soignants, des matériels et des moyens pour l'hôpital.**
Depuis le début de l'épidémie il n'y a pas plus de soignants mais au contraire les fermetures de lits voire d'hôpitaux ont continué, ainsi que la diminution du personnel.
- **La levée immédiate des brevets sur les vaccins.**
La lutte contre le virus et ses différents variants ne peut être efficace qu'à la condition que la population mondiale soit vaccinée : les virus ne connaissent pas les frontières.
- **Le retrait de la réforme de l'assurance-chômage.**
Au 1er octobre le gouvernement veut appliquer cette réforme qui amputera l'indemnisation du chômage de plusieurs centaines d'euros tous les mois.
- **L'abandon de la réforme des retraites.**

La CGT appelle les salariés à se mobiliser sur ces objectifs



Nouvelle Convention de la Métallurgie: ATTENTION DANGER !

SIGNEZ MASSIVEMENT LA PÉTITION !

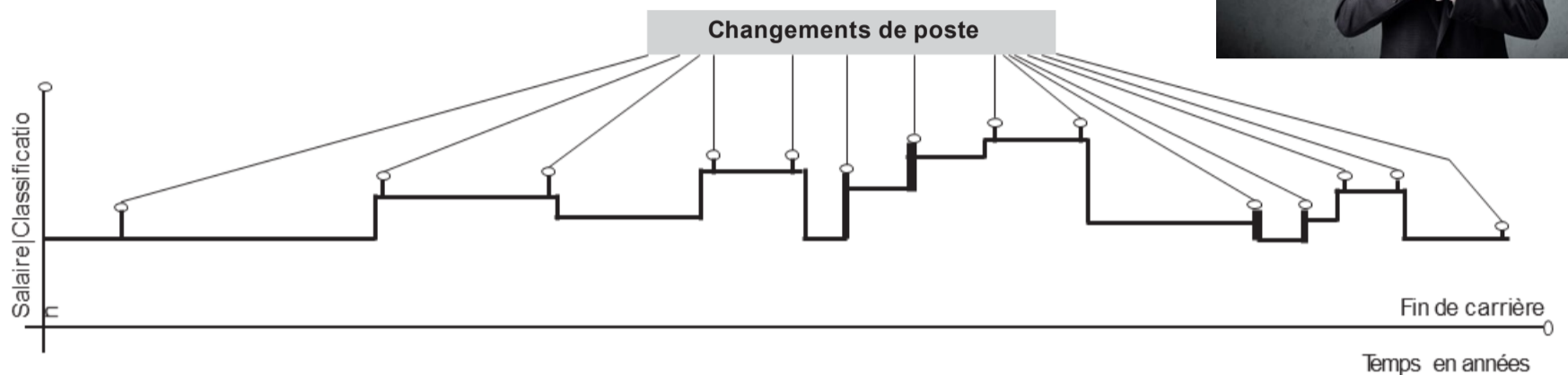


Depuis 2016, une négociation sur la Convention Collective Nationale est ouverte avec l'UIMM. Deux des thèmes primordiaux de cette négociation sont l'évolution de carrière et la rémunération dont notamment la prime d'ancienneté. Cette prime, pour beaucoup de mensuels, est l'une des premières augmentations de salaire. Elle arrive le plus souvent après 3 ans d'ancienneté dans l'entreprise en CDI.

L'UIMM compte revoir tout le dispositif conventionnel pour les droits des travailleurs de la métallurgie (Prime et congés d'ancienneté, prévoyance, évolution de carrière, statut cadre).



Exemple de carrière si le projet de l'UIMM était mis en place



Avec le projet de l'UIMM:

LES DIPLÔMES NE SONT PLUS RECONNUS ET L'EXPÉRIENCE N'EST PAS PRISE EN COMPTE.

Le salaire, quant à lui, évoluerait positivement ou négativement au regard de la fonction tenue dans le poste de travail.

Le déroulement de carrière devient ainsi opaque car, la classification peut être revue à la baisse pour motif économique.

A la CGT nous portons la revendication d'une Convention Collective Nationale de haut niveau pour tous les métallurgistes, comprenant :

- Le calcul de la prime d'ancienneté basé sur le salaire brut
- La grille de salaire unique avec un véritable déroulement de carrière de l'ouvrier au cadre
- La reconnaissance des qualifications du salarié tout au long de sa vie professionnelle (formation initiale et continue, expériences, savoirs, savoir-faire, polyvalence...)
- Le changement de classification garanti au moins tous les quatre ans, quelle que soit la catégorie (ouvrier, employé, ICT) ainsi qu'un doublement du salaire et du coefficient sur la carrière.

VOTRE SIGNATURE EST INDISPENSABLE !

La CGT Métallurgie est pleinement investie pour améliorer les droits existants et en proposer des nouveaux !

